



Un huissier garde mon argent

Par **mougy502**, le **14/02/2013** à **20:41**

Bonjour, Suite à une récupération d'une pension alimentaire non payée, mais enfin récupérée (règlement 600€ début Décembre, puis 600€ le 31 Décembre), le huissier d'une part veut nous faire payer les frais de 49€ qu'il n'a pu récupérer du débiteur, ensuite il dit avoir fait un virement de 600€ le 31/01/2013 alors que la banque n'a pas été créditée. Après contrôle, il n'y a pas eu d'erreur de n° de compte bancaire. A ce jour, je n'arrive pas à joindre quelqu'un de l'étude. "Ils" sont toujours absents, enfin pour faire court ils ne veulent pas nous répondre. Comment procéder? Est-ce que la Chambre des huissiers pourrait faire quelque chose ?
Merci pour votre réponse